



Accord UE-Israël: Modèle de lettre à envoyer au MAE

## Description

A envoyer à cette adresse postale:

**Ministère des Affaires Étrangères** et du Développement internationale, 37 quai d'Orsay,  
75351 Paris

Ou par mail à la ministre des affaires Étrangères:

**[catherine.colonna@diplomatie.gouv.fr](mailto:catherine.colonna@diplomatie.gouv.fr)**

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales/nous-ecrire/>

Madame la Ministre,

Nous avons appris avec consternation que l'Union Européenne a l'intention de relancer le Conseil d'association UE-Israël le 6 octobre à Prague.

Après les dernières attaques contre la bande de Gaza, les incursions meurtrières de l'armée israélienne dans les villes palestiniennes et les vagues successives d'arrestations en Cisjordanie et à Jérusalem, les autorités israéliennes sont allées plus loin et ont attaqué des organisations qui protègent les droits de la société civile palestinienne dans son ensemble.

Israël a fait une descente dans les bureaux des ONG et les a fermés un mois exactement après que les ministres de l'UE aient donné le feu vert à la tenue de la réunion du Conseil d'association UE-Israël. Il est clair qu'Israël a agi contre ces ONG tout en sachant que le processus de négociation de l'UE pour le Conseil d'association était en cours. La fermeture des ONG de défense des droits humains, marque de fabrique des régimes autoritaires, est un affront aux principes fondamentaux de l'UE.

---

Tenir la réunion du Conseil d'association UE-Israël et parler de « valeurs communes » alors qu'Israël continue à liquider des groupes financiers par l'UE constitue une véritable gifle à l'UE.

Tout cela se passe alors qu'un processus d'annexion de facto est en cours, que des Palestiniens sont déplacés de force dans plusieurs lieux de Cisjordanie (comme Masafer Yatta), que la solution des deux États est annihilée, que des Palestiniens sont tués, que l'apartheid se cimente et que le droit international et les droits humains sont bafoués.

Dans sa déclaration du 22 août, Josep Borrell, Haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères, a déclaré que les « actions d'Israël ne sont pas acceptables ».

Les organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme, leurs dirigeants, leurs militants et leurs bureaux doivent être protégés afin qu'ils puissent mener bien leur mission, qui est absolument essentielle pour la défense de la population palestinienne et l'avancement de la cause du droit dans les forums internationaux.

Il est de la responsabilité de l'Union européenne de prendre toutes les mesures nécessaires contre le gouvernement israélien afin qu'il mette fin à une politique digne des États les plus autoritaires. La reprise des pourparlers conjoints qui sont suspendus depuis 2013 sera interprétée par le gouvernement israélien comme une approbation implicite de tous ses actes illégaux.

L'UE ne devrait pas récompenser un gouvernement qui poursuit sa politique d'annexion et de persécution en défiant ouvertement le droit international et des centaines de résolutions de l'ONU.

Cette dangereuse complicité doit cesser. La décision doit être annulée, ou du moins des conditions claires et concrètes doivent être fixées avant de reconvoquer le Conseil d'association.

Par conséquent, (je/nous) vous demandons de prendre, en tant que ministre des Affaires étrangères, toutes les mesures nécessaires pour reporter la prochaine réunion du Conseil d'association UE-Israël.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**date créée**  
2022/09/16